



BOUTIQUE - RESTAURANT - CHAMBRE D'HÔTES - GÎTE

Conditions générales de vente Location chambre d'hôtes

(Le non-respect de ces conditions entraînera automatiquement un dépôt de plainte)

Durée du séjour : Le client réservant la chambre pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Séjour :

Concernant le séjour week-end : les arrivées ont lieu le vendredi après-midi à partir de 16h00, les départs le dimanche matin au plus tard à 10h00.

Concernant la nuitée : les arrivées ont lieu le vendredi après-midi à partir de 16h00, les départs le matin suivant, au plus tard à 10h00.

Réservation :

Après contact téléphonique, par internet ou autre, nous vous envoyons une proposition de prix, faisant office de réservation, après reçu de votre acompte, représentant 70% du montant total de la réservation de la chambre.

Capacité : le présent contrat est établi pour une capacité maximum de quatre personnes pour la chambre romantique et de deux personnes pour les deux autres. Si le nombre de locataires dépasse la capacité du contrat, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Prix :

Les tarifs des séjours n'ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation.

Le prix arrêté lors de la réservation comprend :

La location des chambres est équipée d'une housse de matelas, la fourniture de draps, de couvertures, taies d'oreillers serviettes de toilette.

Conditions de paiement :

Pour les réservations, un acompte de 70% est versé à l'aide d'un chèque ou d'un virement bancaire ou d'un paiement par carte bancaire. Le solde sera à régler au départ de la chambre.

Vous pouvez décider de payer tout ou une partie de votre séjour par chèques ou carte bleue.

Si le montant des chèques vacances excède le montant de la location, vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement du différentiel.

Utilisation des lieux :

Le propriétaire fournira la chambre conforme à l'état des lieux qu'il en a fait et le maintiendra en état de servir. Le client devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux et au règlement intérieur.

A son départ, le locataire s'engage à placer le linge sale devant le lit. La sous-location est interdite, même à titre gratuit, sous peine de résiliation du contrat.

Annulation par le locataire :

Toute annulation doit être notifiée par mail ou par téléphone au propriétaire (un accusé de réception du propriétaire faisant foi de réception de l'annulation).

Avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire si l'annulation se fait dans les quinze jours qui précèdent la location. En cas d'annulation, nous essayons de trouver, de nouveau locataire, afin de rembourser l'acompte. Mais si nous avons déjà refusé des locations avant cette réservation, l'acompte nous reste acquis.

Si l'annulation est faite à moins de quinze jours avant la date d'arrivée, le montant de la location totale sera dû. Si le séjour est écourté : le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation par le propriétaire :

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

Dommmages :

Les équipements et installations du site doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Le client locataire en titre est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportées tant au logement lui-même et ce qu'il contient qu'à toutes les installations du site, commis par lui-même ou les personnes qui séjournent avec lui, ou lui rendent visite.

Assurance :

Le locataire est tenu d'être assuré par un contrat de son assurance personnelle ou un contrat spécifique limité à la durée du séjour. La signature du présent contrat fait office de déclaration sur l'honneur attestant la conformité de ce point particulier. Pour l'ensemble de la propriété, les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité des parents. Le locataire est tenu de prévenir immédiatement le propriétaire de tout dégât survenu. Si un locataire ne respectait pas les règles précédentes, le propriétaire pourrait prendre les mesures nécessaires, pouvant aller jusqu'à l'arrêt prématuré du séjour du locataire contrevenant.

Les rassemblements festifs de type "soirée étudiante, week-end d'intégration, enterrement de vie de garçon ou de fille" devront être déclarés lors de la réservation. Toute dissimulation de ce type de festivité pourra entraîner l'annulation pure et simple de la réservation. En cas d'absolue nécessité, le gérant pourra faire intervenir la gendarmerie (exemples: comportements violents, d'actes de vandalisme, atteinte à la sécurité des lieux et des personnes).

Animal domestique :

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés. En cas de non-respect de cette clause, le propriétaire pourra refuser ou écourter le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Taxe de séjour : La taxe de séjour pour l'année 2017, encaissée par le propriétaire est reversée par celui-ci, à La communauté de communes Rhône Crussol, tourisme, dont le montant s'élève à 0,88 €, par jour et par personne de plus de 12 ans.

Responsabilité :

La responsabilité de l'ange gourmand n'est pas engagée en cas de :

Non-respect du règlement intérieur et des consignes de sécurité liées à la structure d'accueil.

Vol, perte ou dommage quels qu'ils soient, pendant ou suite à un séjour.

Dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant ou circulant dans l'enceinte du site.

Cas fortuits

Cas de forces majeures

Objet trouvé :

Les objets trouvés seront expédiés sur demande contre remboursement des frais.

Charte d'utilisation d'internet à destination du public :

Elle rappelle la législation en vigueur afin d'informer, de sensibiliser et de responsabiliser les utilisateurs.

Conditions d'utilisation

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le service WI-FI (qu'il soit gratuit ou payant) à des fins illicites, interdites ou illégales.

D'une manière générale, en aucun cas le loueur ne peut être tenu de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service par l'utilisateur, ce dernier reconnaissant que le loueur ne peut pas être responsable des contenus auxquels accède l'utilisateur et que l'accessibilité aux contenus et services n'est pas garantie et peut être suspendue sans préavis.